



## CONSEIL COMMUNAL DE PENTHAZ

### RAPPORT DE LA COMMISSION AD HOC

#### PRÉAVIS MUNICIPAL N°06-2023

#### **Demande d'un crédit d'investissement pour le réaménagement du trottoir de la route de Cossonay**

---

La commission ad hoc (ci-après « la commission »), représentée par M. Rollier (1<sup>er</sup> membre), Mme Valérie Baud Mermoud et M. Yves Hängärtner, s'est réunie le lundi 4 septembre 2023 à la maison de commune en présence de MM. Philippe Tesse (Vice-syndic) et Sébastien Durussel ainsi que M. Joël Duc, ingénieur chez RLJ.

Lors de cette séance, il a été présenté le préavis qui vous est soumis et la commission a pu consulter les différents plans et bénéficier de la présence de M. Duc en charge du dossier depuis sa première étude. La commission s'est concertée, le soir même puis via divers échanges, et a statué sur ce préavis à l'unanimité des membres présents.

Le projet tel que proposé, offre sécurité et confort aux usagers de la route de Cossonay ; en particulier les riverains et les adeptes de mobilité douce verront leur qualité de vie améliorée. À l'initiative du village, le trottoir et le réseau d'eau de la commune sont refaits sur ce tronçon ; il y a un grand avantage financier car le Canton subventionne à hauteur de 50 % les coûts tel que cela sera détaillé dans le rapport de la commission des finances. La route de Cossonay, telle qu'elle sera remise à la Commune par le Canton, devrait être peu coûteuse en entretien pour les 30 ans à venir.

Lors de la présentation par la municipalité et par Monsieur Duc, la commission a posé les questions suivantes :

- Pourquoi n'y a-t-il pas de piste cyclable à la descente ? Réponse : Parce que les cyclistes se fondent dans le flux à la descente. De plus, conformément à la loi en vigueur, les cyclistes de moins de 12 ans peuvent circuler sur le trottoir en montant et en descendant.
- Pourquoi la connexion avec la route cantonale côté Penthalaz est hors du projet « route de Cossonay » ? Réponse : Le projet débute avec la « porte d'entrée du village » et la connexion avec la route cantonale reste affaire du Canton, qui va élaborer un nouveau carrefour coupant notamment la vitesse en entrée de la route de Cossonay.

En complément du préavis dont vous avez pris connaissance, voici quelques éléments relevés par la commission concernant la requalification de la route :

- La nouvelle zone de parcage sera délimitée par des lignes blanches, ce qui permettra à la Commune de prescrire la durée maximale de stationnement.
- La commission note que le traçage des passages piétons des arrêts de bus est proposé par le projet, mais encore soumis à l'acceptation de la DGMR, ceci bien que la mise à l'enquête ait abouti sans opposition.

Pour la partie canalisation d'eau :

- Le remplacement et l'assainissement des collecteurs devraient assurer une durée de vie de plus de 30 ans, selon M. Tesse.
- La remise des conduites d'eau potable sur le domaine public permet d'en simplifier la gestion et évite de devoir intervenir sur le domaine privé ultérieurement.

Globalement, les travaux devraient s'étendre sur une durée de 7 mois, avant septembre 2024.

En outre, la commission ad hoc souhaite que la Municipalité :

- Intervienne auprès de la DGMR pour que, durant les travaux, la déviation du trafic soit orientée sur la RC177 et pas à travers le village.
- Accompagne la requalification de la route de Cossonay par une campagne de communication pour une bonne cohabitation entre cyclistes et conducteurs de véhicules à moteur.
- Évalue périodiquement le besoin en patrouilleurs. En effet, si les nouveaux arrêts de bus sont utilisés par de jeunes écoliers, il est probable que le service de patrouilleurs devra être étendu.

En conclusion, à l'unanimité des membres présents, la commission propose au Conseil communal de Penthaz d'approuver le préavis municipal n°06-2023 concernant le réaménagement du trottoir de la route de Cossonay.

Penthaz, le 8 septembre 2023

Le premier membre



Stéphane Rollier

Le Rapporteur



Yves Hängärtner